

Mesures de restriction renforcées élargies à tout le territoire métropolitain

07 AVRIL 2021



Emmanuel Macron, Président de la République a fait un point sur la situation sanitaire et a annoncé l'élargissement des mesures de restriction à toute la France dans une allocution télévisée le 31 mars dernier.

En effet, les règles actuellement en vigueur dans les 19 départements seront étendues à tout le territoire métropolitain dès le 3 avril et pour une durée de 4 semaines :

- Couvre-feu à 19h ;
- Télétravail systématisé ;
- Commerces fermés selon la liste déjà définie dans les 19 départements ;
- Interdiction des déplacements inter-régionaux après le 5 avril sauf motif impérieux .
- Attestation de déplacement obligatoire en journée que pour les déplacements au-delà des 10 km du domicile.

Contrôles seront renforcés pour limiter les rassemblements et la consommation d'alcool sur la voie publique.

Il a également insisté sur la nécessité de limiter les rassemblements privés, alors que la période est propice

aux rassemblements dans le cadre des fêtes religieuses.

Fermeture des crèches, des maternelles, des primaires, des collèges et des lycées pour au moins 3 semaines, en donnant le calendrier suivant :

:

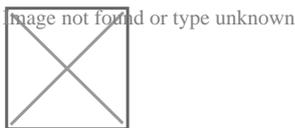
- **à partir du 5 avril** : 1 semaine de cours à la maison pour les écoles, collèges, lycées – sauf pour les enfants des soignants et de certaines autres professions, les enfants en situation de handicap ;
- **à partir du 12 avril** : 2 semaines de vacances simultanées pour les 3 zones.
- **à partir du 26 avril** : retour en classe pour les maternelles et les primaires ; cours à la maison pour les collèges et lycées.
- **à partir du 3 mai** : retour en classe pour les collèges et lycées.

Les étudiants pourront continuer à aller à l'université 1 journée par semaine, les règles demeurent inchangées pour eux.

Les parents qui ne pourront pas garder leurs enfants auront droit au chômage partiel, tandis que tous les dispositifs de soutien aux entreprises et aux artisans actuellement en vigueur seront prolongés.

Accélération de la vaccination

1 700 centres de vaccination sont actuellement ouverts et permettent d'administrer le vaccin Pfizer et Moderna.



- **à partir du 16 avril**, la vaccination sera ouverte aux personnes entre 60 et 70 ans ;
- **à partir du 16 mai**, aux personnes entre 50 et 60 ans,
- **à partir de la mi-juin**, à l'ensemble des Français de moins de 50 ans.

Vaccination :

- [En savoir plus sur le site du Gouvernement](#)
- [Les chiffres clés du déploiement de la vaccination](#)

Enfin, un agenda de réouverture des commerces, des lieux de culture, des cafés et des restaurants sera établi très prochainement.